



***CROISIÈRES SUR LE RÉSEAU
GRANDS LACS/VOIE MARITIME
DU SAINT-LAURENT***

WWW.GRANDSLACS-VOIEMARITIME.COM

REDÉCOUVREZ L'ATTRAYANT MARCHÉ DES CROISIÈRES SUR LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT ET LES GRANDS LACS

En 1997, pour la première fois en 22 ans, un navire de croisière battant pavillon étranger empruntait le réseau Grands Lacs/Voie maritime du Saint-Laurent. Ce navire de 400 passagers, le paquebot de luxe *C. Columbus* de la Hapag-Lloyd, est depuis lors revenu chaque année. D'autres paquebots de croisière l'ont suivi. Depuis 1997, le nombre de passagers faisant une croisière sur le réseau a fait un bond de 1,500 à 14,000. Plusieurs raisons expliquent l'attrait des Grands Lacs comme destination pour les petits et moyens navires de croisière, aussi n'est-il pas difficile de comprendre pourquoi les croisières sur les Grands Lacs ont retrouvé la faveur.

Un des éléments principaux est l'immense beauté naturelle et la diversité culturelle de ces mers intérieures et de leur voie navigable, qui s'étendent sur près de 3,700 km de l'Océan Atlantique jusqu'aux Prairies et qui englobent plus de 16,000 km de rivages pittoresques. Certaines des plus grandes villes d'Amérique du Nord et certains de ses plus jolis villages sont situés sur les rives des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. La multitude de ports et havres dont ils sont parsemés servent de portes d'entrée à huit États américains (Illinois, Indiana, Michigan, Minnesota, New York, Ohio, Pennsylvanie et

Wisconsin) et deux provinces canadiennes (Québec et Ontario). Les villes que l'on y trouve disposent de musées et autres attractions culturelles parmi les plus remarquables en Amérique du Nord. Elles offrent en outre des occasions de magasinage qui n'ont rien à envier à aucune autre au monde.

Autre facteur dans la résurgence des croisières sur les Grands Lacs, les caractéristiques de la population de cette riche région d'Amérique du Nord sont exceptionnellement favorables. Bien que plusieurs des passagers naviguant les Grands Lacs aujourd'hui soient européens, les Nord-Américains sont également de plus en plus nombreux à choisir des croisières sur les Grands Lacs et la Voie maritime pour leurs vacances. L'intérêt croissant de ces Nord-Américains à explorer leurs propres environs de cette façon luxueuse ne doit pas surprendre quand on songe que la médiane du revenu réel des ménages de la région a atteint des niveaux record en 1999. De plus, les habitants des huit États entourant les Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent ont dépensé sur les voyages au pays près de 43 p. 100 de plus que les habitants des autres États.

Statistiques sur les Américains habitant la région des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent

- 25** villes américaines de plus de 100,000 habitants se retrouvent dans un rayon de 160 km d'un port des Grands Lacs;
- 29** pour 100 de la population américaine habite la région;
- 30** pour 100 du revenu personnel des États-Unis est détenu dans les huit États des Grands Lacs;
- 31** pour 100 de la population américaine de plus de 65 ans habite dans les huit États des Grands Lacs.

Ces statistiques concernent le côté américain de la frontière, mais les statistiques de la partie canadienne de la région y sont comparables.

Plusieurs passagers, qu'ils soient nord-américains ou européens, habitués des croisières ou novices, font état du sentiment de sécurité qu'ils éprouvent en naviguant en vue des frontières américaine et canadienne. Les soins de santé accessibles sur les rives sont du meilleur niveau, ce qui est réconfortant pour plusieurs voyageurs de l'âge d'or. Les exploitants et passagers des croisières apprécient l'accueil chaleureux et l'appui que leur réserve le réseau Grands Lacs/Voie maritime. Par exemple, lorsque le *C. Columbus* a fait sa première escale au port de Duluth en 1997, une foule de 10,000 personnes était là pour le saluer.

La saison de navigation du réseau s'étend généralement de début avril à la fin décembre. D'habitude, les navires de croisière circulent de préférence de mai à la mi-octobre. La sécurité est un élément de première importance et pendant toute la saison, les exploitants de croisières sont heureux de pouvoir





compter sur l'efficacité et la fiabilité des opérations aux écluses de la Voie maritime. Nous veillons au respect constant des plus hautes normes de sécurité pour les navires et la navigation, ce qui explique l'excellent dossier du réseau en matière de sécurité.

Il y a plusieurs excellentes raisons de faire des croisières sur le réseau Grands Lacs/Voie maritime du Saint-Laurent. Nous sommes déterminés à faire de votre voyage

sur nos mers intérieures une expérience inoubliable. Nous nous réjouissons de l'occasion de vous servir et nous vous invitons à communiquer avec nous à l'adresse figurant à l'endos de cette brochure.



INFORMATION ET SERVICES POUR VOTRE CROISIÈRE SUR LA VOIE MARITIME ET LES GRANDS LACS

Pour assurer aux visiteurs un séjour agréable et sans incident, la Saint Lawrence Seaway Development Corporation (SLSDC) des États-Unis et la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent (CGVMSL) du Canada offrent de l'aide aux particuliers et aux entreprises qui amènent des navires de croisière dans le réseau. Nous publions un guide technique de la réglementation de la Voie maritime, conçu pour être facile à utiliser par les exploitants de navires de passagers naviguant dans le réseau. Écrit en langage simple, le guide donne des renseignements

sur les exigences et procédures canadiennes et américaines applicables aux navires de croisière empruntant la Voie maritime. Pour obtenir un exemplaire du guide, communiquez avec la SLSDC (1 800 785-2889) ou visitez:

www.grandslacs-voiemaritime.com

D'emblée, il est important de noter qu'en raison des écluses et ponts se trouvant dans le réseau, aucun vaisseau d'une longueur totale supérieure à 225,5 m et d'une largeur totale supérieure à 23,7 m ne peut entrer dans le réseau. Tous

les navires de croisière entrant dans le réseau doivent être munis d'accessoires spéciaux tels que pare-chocs, amarres et ancres, et ils ne doivent pas dépasser le tirant d'air maximum permis de 35,5 m. De plus, toute saillie doit être réduite au minimum. Le tirant d'eau maximum dans la Voie maritime et la plupart des chenaux et des principaux ports des Grands Lacs est de 8 m. Le tirant maximum dans certains des plus petits ports est sensiblement moindre. Le tirant maximum dans certains chenaux peut varier légèrement selon les saisons.

La SLSDC et la CGVMSL proposent sans frais un service d'examen de dessins de navire. Les exploitants peuvent soumettre deux copies des plans de l'aménagement général, des systèmes d'amarres et d'ancres ainsi qu'un plan en coupe au mât et de la superstructure et les plans de lignes. Le personnel de la Voie maritime examinera les dessins et présentera ses commentaires et recommandations. Nous incitons nos clients à profiter de ce service avant leur premier passage dans le réseau. Les exploitants éviteront ainsi des délais inutiles, en effectuant toute modification nécessaire avant d'arriver.

Il se trouve plusieurs genres de ponts sur la Voie maritime. Il peut arriver qu'un exploitant découvre en examinant le bloc-diagramme du manuel de la Voie maritime que son navire n'est pas conforme. Encore une fois, mieux vaut permettre aux entités de la Voie maritime d'examiner les dessins. Elles les compareront aux dessins des ponts individuels tandis que le bloc-diagramme est un portrait robot.

Étant donné que les navires de passagers sont habituellement plus sensibles aux effets du vent, ceux qui naviguent sur la Voie maritime et les Grands Lacs prennent en considération la «surface de la voilure» ainsi que d'autres facteurs comme les propulseurs de poupe et de proue, les doubles hélices et ainsi de suite. Les exploitants de navires de croisière sont conscients du fait que les forts vents occasionnent quelquefois des retards.

La Garde côtière des États-Unis (USCG) a publié un règlement obligatoire pour le contrôle de l'eau de lest dans les Grands Lacs. Le changement de l'eau de lest est obligatoire pour tout vaisseau qui en transporte et qui arrive dans les Grands Lacs en provenance d'un

DURÉE DU PASSAGE	
Montréal-lac Ontario	24 heures
Lac Ontario (Pointe Tibbetts-Port Weller)	14 heures
Port Weller (lac Ontario)-Port Colborne	12 heures
Port Colborne (lac Érié)-Port Huron	20 heures
Montréal-Port Colborne	47 heures
Montréal-Toledo	63 heures
Montréal-Milwaukee	101 heures
Montréal-Chicago	107 heures
Montréal-Duluth	112 heures

port étranger. Ce changement doit se faire à au moins 200 milles de la côte et à un endroit où la profondeur est d'au moins 2,000 m. L'eau de lest est toujours vérifiée pour s'assurer que le niveau de salinité est acceptable.

On peut obtenir le règlement ou des explications auprès de la SLSDC ou du détachement de la sécurité maritime de la Garde côtière des États-Unis à Massena (New York), au (315) 764-3284.

Les organismes de régie de la Voie maritime du Saint-Laurent exigent l'inspection de tout navire battant pavillon étranger avant son premier passage à chaque saison de navigation. Cette inspection se fait généralement à Montréal (Québec). L'inspection vise notamment l'accastillage nécessaire dans la Voie maritime, les articles soumis au contrôle par l'État du port, comme l'équipement de sauvetage et les dispositifs sanitaires pour la marine, en plus de l'eau de lest, comme on l'a vu plus haut. L'inspection est gratuite si elle est faite durant les heures d'ouverture normales, sinon des droits de 600 \$CAN sont exigés.

La plupart des navires de passagers peuvent atteindre des vitesses beaucoup plus élevées que celles permises dans quelques secteurs de la Voie maritime. Des limitations de vitesse sont établies dans

certaines eaux confinées du fleuve Saint-Laurent et des Grands Lacs. Des contrôles radar sont effectués pour assurer leur respect.

La Voie maritime offre un service d'amarrage de vaisseaux au mur d'approche soit avant ou après une écluse. Ce service permet de se dispenser de bômes d'accostage. Les frais sont de 500 \$CAN pour la section Montréal-lac Ontario et de 500 \$CAN pour le canal Welland.

Tous les navires étrangers, ainsi que les navires américains et canadiens se livrant à du commerce international, sont tenus d'engager un pilote enregistré aux États-Unis ou au Canada pour la durée de leur passage dans le réseau. Aux États-Unis, l'Office of Great Lakes Pilotage de l'USCG est l'unique autorité responsable des questions de pilotage. Au Canada, c'est l'Administration de pilotage des Grands Lacs qui a cette responsabilité.

La SLSDC et la CGVMSL demeurent à votre disposition pour faire en sorte que votre passage soit agréable et sans problème.

